

# PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES (VES) DIPLOMANTE

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

# LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R613-36, Vu la délibération n°2020-11-24-06, Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA), Vu les statuts de l'EPE UCA;

#### ARRETE

#### Article 1:

La composition du jury de validation des études supérieures (VES) diplômante pour l'obtention d'un diplôme de licence, de l'UFR de Chimie, en cours de cycle ingénieur à POLYTECH et ISIMA comme suit :

## Licence Mention Chimie parcours Chimie-Biologie

# Membres du jury:

Federico CISNETTI, Président du jury, MCF Marcello BRIGANTE, Vice-président, PU

Guillaume PIERRE, MCF – Responsable de la spécialité d'ingénieur concernée Cédric CHAUVIERE, MCF – Directeur des études de POLYTECH Isabelle CANET, MCF Yaël ISRAELI, MCF

### Article 2:

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/07/2021

Le Président

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 08 JUIL. 2021

- Publié le 0 8 JUIL 2021

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.